



CONVOCAATION

à la séance du Conseil général

de lundi 2 septembre 2013, à 19h30 à l'Hôtel de Ville

15^{ème} SEANCE

Nominations

13-103

Nomination de membres au sein des Conseils d'établissements scolaires intercommunaux (CESI).

- 1 membre au Centre scolaire du Mail.
- 1 membre au Centre scolaire des Terreaux.
- 1 membre au Centre de la Côte.

Rapport du Conseil communal

13-015

Rapport du Conseil communal, concernant l'aménagement du parc des Cadolles.

Autres objets

13-601

Interpellation du groupe socialiste par Mmes et MM. Baptiste Hurni, Anne-Françoise Loup, Marc Treboux, Natacha Erard, Sabrina Rinaldo Adam, Martine Docourt Ducommun, Grégoire Oguey, Edlira Dedja Bytyqi, Anne-Dominique Reinhard, Jonathan Gretillat, Patrice de Montmollin, Philippe Loup et Hélène Perrin, intitulée « Pour un retour des poubelles publiques dans les rues de notre Ville » (Déposée le 6 mai 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 3 juin 2013) :

« Lors de l'examen des comptes 2012, le Conseil communal a confirmé qu'un certain nombre de poubelles avaient été retirées de certaines rues – notamment celle des Parcs ou des Saars – parce qu'avec l'introduction de la taxe au sac, elles auraient été utilisées afin de jeter des ordures ménagères.

Si nous ne pouvons qu'approuver la volonté de l'exécutif de bien faire comprendre l'utilisation des poubelles publiques et de ne pas ruiner les efforts au sujet de la taxe au sac, il nous semble que la mesure prise manque de proportionnalité et qu'elle a d'autres effets négatifs. En effet, la communication de l'exécutif est que, d'une part, les citoyens de la ville ont mieux trié leurs déchets que prévu mais que, d'autre part, les quelques abus ont pour sanction de pénaliser certains quartiers qui se voient retirer purement et simplement leur corbeille publique. Il nous semble que la prévention ainsi que l'habitude d'utiliser petit à petit les poubelles payantes seraient plus efficaces, plus proportionnées et plus opportunes que de simplement supprimer ces poubelles qui sont très pratiques à la sortie du bus – pour jeter un ticket, un emballage ou encore un bout de plastique et que cela éviterait de simplement lancer par terre ces déchets. La Ville en sortira gagnante sur sa propreté et les abus finiront par disparaître. En outre, cette disparition donne fondamentalement au citoyen l'idée qu'il s'est « fait avoir » avec la taxe au sac, alors même que les autorités politiques s'étaient engagées à ne pas supprimer ces corbeilles publiques.

Nous demandons au Conseil communal de réintégrer les poubelles publiques dans les rues où elles ont été retirées, notamment à proximité des arrêts de bus ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit.

Le Conseil communal a apporté une réponse écrite en date du 1^{er} juillet 2013.

13-306

Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Matthieu Béguelin, Natacha Erard, Jonathan Gretilat, Sabrina Rinaldo Adam, Marc Treboux, Philippe Loup, Patrice de Montmollin, Anne-Dominique Reinhard, Grégoire Oguey, Baptiste Hurni et Anne-Françoise Loup, intitulée « Pour des petits matins harmonieux » (Déposée le 3 juin 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 24 juin 2013) :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier les voies et moyens de constituer un groupe de travail réunissant acteurs du monde de la nuit, du domaine de la prévention, de notre centre-ville et du Conseil général, ayant pour but l'établissement de critères d'octroi d'autorisation tardive pour les établissements publics ».

Développement

La future nouvelle Loi sur les établissements publics (LEP) qui est actuellement en discussion propose d'étendre l'ouverture des boîtes de nuit jusqu'à 6h du matin. La décision d'octroi des autorisations demeure toutefois réservée aux communes.

C'est dans cette perspective que nous souhaitons que les différents acteurs du monde de la nuit, mais aussi du domaine de la prévention ainsi que du centre-ville soient associés à la définition des critères d'octroi de telles autorisations.

En effet, nos autorités se sont attelées à une grande réflexion sur la vivacité de notre centre-ville dont la vie nocturne est l'un des aspects. De fait, il nous semble que nous avons, avec cette nouvelle loi, une occasion unique de réunir autour d'une même table les autorités et les acteurs directement concernés par la nouvelle législation, dans une démarche participative.

Ainsi, nous imaginons la constitution d'un groupe de travail qui comprendrait des représentants de GastroNeuchâtel, du Service jeunesse et intégration, de l'association Un cœur en ville et du bureau de la commission du Développement économique du Conseil général. Ce groupe de travail durerait le temps d'établir les critères d'octroi.

Discussion

Amendement du Conseil communal

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier les voies et moyens de constituer un groupe de travail réunissant, **au sens large du terme**, des acteurs du monde de la nuit, du domaine de la prévention, de notre centre-ville et du Conseil général, ayant pour but l'établissement de critères d'octroi d'autorisation tardive pour les établissements publics ».

13-307

Motion (remplaçant le postulat 12-506 déposé et développé le 2 juillet 2012) du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Nicolas de Pury, Michel Favez, Catherine Loetscher Schneider, Olivier Forel, Julien Binggeli, Edouard Jeanloz, Yves Froidevaux, Dimitri Paratte et Hélène Dederix-Silberstein, concernant les améliorations nécessaires à la gestion et la consommation d'énergie aux piscines du Nid-du-Crô (Déposée le 3 juin 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 24 juin 2013) :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier les moyens d'améliorer la gestion et la consommation globale d'énergie aux piscines du Nid-du-Crô en utilisant au maximum l'énergie solaire passive et thermique ».

Développement

Externaliser une étude et mandater un bureau d'ingénieur capable de mener une réflexion d'ensemble et proposer des solutions à la problématique énergétique du Nid-du-Crô, voilà ce que nous attendons de cette demande d'étude.

Le système de pompe à chaleur dans une nappe souterraine contenant du fer ne fonctionne pas et consomme 750'000 kWh/an de plus que prévu (cf. page 6 du rapport 12-008).

Les possibilités d'améliorer l'apport solaire passif en modifiant l'architecture du bâtiment, en installant des stores automatiques, en bâchant les bassins d'eau la nuit, en installant un sas d'entrée avant les piscines pour limiter les courants d'air froid, etc. n'ont pas été étudiées.

Le préchauffage de l'eau par les panneaux solaires thermiques devrait permettre de chauffer l'eau des bassins et des douches et d'améliorer le coefficient de performance des pompes à chaleur.

L'eau du lac pourrait également être envisagée comme source de chaleur.

Discussion

13-308

Motion du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Yves Froidevaux, Julien Binggeli, Nicolas de Pury, Edouard Jeanloz, Michel Favez, Nicole Baur, Catherine Loetscher Schneider, Olivier Forel, Hélène Dederix-Silberstein et Béatrice Nys, intitulée «Pour une réelle mise en application, concrète et complète, de l'article 22 du règlement des déchets, qui demande la mise à disposition par les commerces d'installations de collecte, de tri et d'élimination des déchets liés aux produits en vente » (Déposée le 20 juin 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 1^{er} juillet 2013) :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier les modalités concrètes de l'application actuelle de l'art. 22 du règlement des déchets et les voies et moyens d'augmenter l'efficacité du recyclage dans les magasins, de l'ensemble des matières liées aux produits vendus et à leurs emballages ».

Développement

Lors du débat sur l'introduction de la taxe au sac, l'amendement du groupe PVS à l'art. 22 du règlement des déchets demandait la mise à disposition de points de collecte accessibles dans les magasins. En vertu de cet article 22, la Ville doit agir plus fermement pour renforcer le recyclage dans les commerces. Il s'agit non seulement d'augmenter les taux de recyclage mais également de pousser les vendeurs à la réflexion sur la quantité et les types d'emballages utilisés.

Toute action dans le sens d'une économie plus verte se doit d'être prise : la fermeture des cycles de matière par le recyclage et l'économie des ressources par la limitation des emballages y participent.

Discussion

13-401

Proposition des groupes PopVertsSol et socialiste par MM. Dimitri Paratte, Matthieu Béguelin et consorts, concernant l'adhésion de la Ville de Neuchâtel à l'association « Komitee Mühleberg-Ver-fahren / Comité Mühleberg-illimité-non » (Déposée le 25 juillet 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 2 septembre 2013) :

« Projet

Arrêté
concernant l'adhésion de la Ville de Neuchâtel
à l'association « Komitee Mühleberg-Ver-fahren /
Comité Mühleberg-illimité-non »
(Du...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur proposition de plusieurs de ses membres,

arrête :

Article premier.- La Ville de Neuchâtel adhère à l'association « Komitee Mühleberg-Ver-fahren / Comité Mühleberg-illimité-non » sise à Berne;

Art. 2.- La Ville soutient financièrement et politiquement l'association « Komitee Mühleberg-Ver-fahren / Comité Mühleberg-illimité-non ». Une cotisation annuelle de 2'000 francs sera versée en faveur de ladite association prise en charge par les comptes de fonctionnement de la Section des Infrastructures et de l'Energie.

Art. 3.- Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle et dans le journal officiel Vivre la Ville. Le Conseil communal est chargé de communiquer aux autres médias l'adoption du présent arrêté.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Développement

Le cœur de la centrale nucléaire de Mühleberg est distant d'environ 25'790 m du Péristyle de l'Hôtel de Ville. Son âge avançant, il constitue une menace croissante pour la prospérité et la santé de nos concitoyens.

En effet, alors que la période d'exploitation initialement prévue vient d'être dépassée, le Conseil fédéral a délégué en 2009 à l'Institut fédéral de la sécurité nucléaire le soin de déterminer les conditions de sécurité et de production. Ce n'est pas par péché de pessimisme que les experts de l'époque ont planifié une durée d'exploitation jusqu'au 31 décembre 2012, mais bien en considérant l'espérance de vie des matériaux irremplaçables placés au centre du réacteur.

L'extrême gravité d'un accident, dont la probabilité augmente sans cesse, ne doit plus être tolérée par notre Ville et nous demandons d'adhérer à l'association « Mühleberg-illimité-non ». Les buts de cette association sont les suivants :

"L'association soutient les personnes qui ont fait recours contre l'autorisation d'exploitation illimitée de la centrale nucléaire de Mühleberg par tous les moyens

politiques et non violents à sa disposition ainsi que par des moyens matériels et juridiques. "

Il est intéressant de noter que dans sa décision du 1er mars 2012, le Tribunal administratif fédéral juge les enjeux sécuritaires trop importants pour être appréciés uniquement par l'IFSN et en l'absence de nouvelles mesures, il exigeait la fin de l'exploitation de la centrale de Mühleberg en juin 2013. Malheureusement, l'entrée en force de cette décision a été cassée par le recours au Tribunal fédéral des Forces Motrices Bernoises et du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.

L'électricité prétendument peu coûteuse que vend le Forum nucléaire suisse n'est en réalité qu'un nuage de fumée devant une industrie refusant de payer sa taxe-poubelle en reportant systématiquement son paiement. En se basant sur des informations contenues dans les rapports de 2010, il est permis d'affirmer que les fonds de démantèlement et de gestion des déchets étaient pourvus de la somme de 4,1 milliards. Parallèlement les coûts de démantèlement et de gestion estimés par l'Office fédéral de l'énergie s'élevaient à 20,7 milliards. Il semble aberrant que de si mauvais comptes puissent compter sur notre confiance pour décider de la sécurité environnementale et sanitaire de notre Ville ainsi que de l'environnement des générations futures !

La somme manquante n'a jamais été provisionnée en 40 ans d'exploitation.

Comment le citoyen peut-il encore croire que l'exploitation de la centrale indéterminée dans le temps soit possible sans augmenter une facture qui s'annonce d'ores et déjà extravagante ?

Les erreurs du passé doivent nous servir de leçon ; nous refusons de prendre les risques sanitaires et économiques que sous-tend une exploitation démesurée de la centrale de Mühleberg. Le chapitre de l'énergie nucléaire doit être clôt rapidement afin d'envoyer un signal clair à la population neuchâteloise. Oui, nous nous soucions de sa santé !

La Ville de Neuchâtel peut adhérer comme de nombreuses autres communes à l'association « Mühleberg-illimité-non » pour protéger activement ses citoyens contre le risque nucléaire ! Le principe de précaution est plus que jamais d'actualité et il est grand temps d'agir politiquement contre l'exploitation illimitée et dangereuse de Mühleberg.

Les statuts de l'association sont disponibles sur le web et ont été mis à votre disposition à la Chancellerie.

Neuchâtel, le 14 août 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le vice-chancelier,

Olivier Arni

Bertrand Cottier